

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CGV



CAMPING DE LA POINTE DE GRIGNON

15, route de la Pointe de Grignon - 17590 ARS-EN-RE

N° SIRET : 211 700 190 000 96

APE : 5530Z

N° Agrément : C17-023371-003 du 19/07/2022

Tél : 05 46 29 44 73

Courriel : accueil@campingessi.com

Web : www.campingessi.com

1- DISPOSITIONS GENERALES

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping La Pointe de Grignon, il faut y avoir été autorisé par la direction du camping ou l'équipe du personnel d'accueil. Le fait de séjourner au camping La Pointe de Grignon implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur du camping et l'engagement de s'y conformer. Ce dernier est à votre disposition sur simple demande à l'accueil du camping ou par courriel à l'adresse : accueil@campingessi.com.

En cas de non-respect du règlement intérieur, infractions aux règles de bon voisinage, incivilités, et tout autre fait de nature à porter atteinte à l'harmonie du camping, la direction mettra un terme immédiat au séjour sans indemnité ni compensation qui entraînera l'expulsion de son auteur et des personnes l'accompagnant. En cas d'infraction pénale, la direction du camping pourra solliciter l'intervention des forces de l'ordre.

2- NOS PRESTATIONS

La location d'un emplacement nu - Le tarif comprend la location d'un emplacement nu de 80m², les personnes, ainsi qu'un véhicule (voiture, camping-car, voiture+caravane). Pour des raisons de conformité et de sécurité, un maximum de 6 personnes par emplacement ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne.

La location d'un hébergement locatif - Le tarif comprend la location de l'hébergement, les personnes, les charges d'eau, d'électricité et de gaz ainsi qu'un véhicule. Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes maximum indiqué pour un hébergement ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne.

La location comprend l'accès aux services du camping, à la piscine (hors colonie sans surveillance de baignade) entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, aux infrastructures sanitaires, à l'aire de jeux et aux animations estivales.

Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping. Toute installation supplémentaire (par exemple une tente) à côté de la location est formellement interdite.

Le client s'engage à utiliser l'emplacement ou l'hébergement loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage. Il ne peut l'utiliser à d'autres fins que celles d'habitation. L'hébergement devra être remis en l'état lors du départ.

3- TARIFS

La location est ouverte du 01 avril au 31 octobre de chaque année selon la grille tarifaire consultable en ligne sur notre site internet www.campingessi.com. Ils peuvent également être communiqués et transmis sur simple demande au service réservation par email à accueil@campingessi.com ou par téléphone au 05 46 29 44 73. Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (avec un taux de TVA de 10% applicable au jour où ils ont été déterminés) et sont exprimés en euros. Le tarif des prestations annexes au séjour est quant à lui déterminé avec un taux de TVA de 20%. Une facture est établie par le Camping et remise au Client après réception du solde du séjour.

4- TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est en supplément du montant du séjour, elle se calcule en fonction du nombre de personnes majeures présentes durant le séjour et par nuit. Son montant est de 0.66€ (0.60€ taxe intercommunale et 0.06€ taxe additionnelle CD 17).

5- PROCEDURE ET CONDITIONS DE RESERVATION DE SEJOUR

Pour toute demande, le client renseigne les services qu'il souhaite commander selon les modalités suivantes :

- Soit directement sur le site de réservation en ligne en choisissant le locatif de son choix et les options de son choix

- Soit directement sur place au camping, par téléphone, courrier ou courriel

Sa demande est alors traduite par une option qui lui est transmise par courriel, courrier ou directement dans les locaux du camping. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Camping toute erreur.

La réservation ne devient effective et définitive qu'avec l'accord du camping La Pointe de Grignon, après réception du règlement de l'acompte accompagné soit du contrat de location dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne (pour toute réservation sur internet, la validation des conditions générales équivaut à la signature d'un contrat). Le contrat seul sans règlement et vice-versa ne permet pas de valider la réservation. En nous retournant le contrat signé, le client atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions de location. Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont la location doivent être renseignés. La réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par le client, d'une confirmation de réservation émise par le camping. Celle-ci sera envoyée au client par email (ou par voie postale si aucune adresse email n'est renseignée). Toute location de mobil-home est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions de location et garantir la véracité et l'exactitude des informations. Les demandes de réservation comprenant des personnes mineures non accompagnées de leurs parents ou tuteurs légaux seront refusées. Les numéros d'emplacement indiqués sur les différents documents envoyés sont donnés à titre indicatif. La direction se réserve le droit d'en modifier l'affectation à l'arrivée. Les numéros des locations seront indiqués uniquement à l'arrivée du client. Les demandes particulières devront être spécifiées par le client au moment de sa réservation. Nous faisons notre maximum pour essayer de les satisfaire en fonction de nos possibilités, sans pour autant les garantir.

6- CONDITIONS ET MODALITES DE REGLEMENT

- 3.1 **Acompte** : La réservation doit être accompagnée d'un règlement de 25% du montant du séjour à titre d'acompte avec un montant minimum de 20€. Les frais de dossier sont de 15€, ils sont obligatoires et payables une seule fois dans la saison. L'acompte sera déduit du montant total de la commande.

- 3.2 **Le solde** : L'intégralité du prix de votre location mobilhome et des éventuelles prestations complémentaires (hors taxe de séjour) est exigible 15 jours avant le début de votre séjour. A défaut de paiement intégral 15 jours avant l'arrivée, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises au camping. Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 15 jours avant la date d'arrivée devra être payée intégralement. Pour une réservation à moins de 10 jours avant la date d'arrivée, le règlement de la totalité du séjour sera exigé par carte bancaire.

- Pour des séjours supérieurs à une période de 1 mois, les prestations peuvent être réglées mensuellement, le 1er jour de chaque période, mais toujours d'avance.

- 3.3 **Moyens de paiement acceptés** : Le camping accepte le paiement par **carte bancaire, espèces, chèque, chèques vacances (ANCV) et virement bancaire**. Dans le cas d'une **vente à distance (CB)**, nous vous remercions de communiquer au camping avec le contrat de location signé, les 16 chiffres de votre carte bancaire, la date d'expiration et le cryptogramme. Dans le cas d'un **virement**, merci de nous en informer et nous vous communiquerons notre **RIB/IBAN** par e-mail.

7- MODIFICATION DE SEJOUR

Il est possible de modifier les dates d'un séjour sous réserve de disponibilités. En fonction des périodes, la tarification n'est pas la même ce qui engendrera un recalcul et un ajustement du montant du séjour. Toute somme versée ne pourra être remboursée si le nouveau tarif est en-deçà du précédent.

8- CHECK-IN / CHECK-OUT

- 3.1 **Le jour de l'arrivée :** Les emplacements sont disponibles à partir de 14h tandis que les locations ne sont disponibles qu'à partir de 16h, le tout jusqu'à la fermeture du bureau d'accueil (cf. Règlement intérieur - Horaires d'ouverture de la réception). Le client ainsi que tous les participants au séjour devront présenter une pièce d'identité en cours de validité à l'arrivée. Un seul véhicule est autorisé par emplacement.
- 3.2 **Le jour du départ :** Les emplacements doivent être libérés avant 12h tandis que les locations doivent être libérées avant 10h. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.
- 3.3 **Arrivée tardive ou différée :** Les arrivées tardives - en dehors des horaires d'ouverture de la réception - doivent être convenues au préalable avec le service réservation.
En cas de non présentation au camping dans un délai de 24 heures à compter du début du séjour et sans justificatif et/ou nouvelles du client, le camping disposera de l'hébergement.

9- DEPOT DE GARANTIE

Pour prétendre à la remise des clefs de l'hébergement loué, le client devra fournir à son arrivée une caution de 800 € pour couvrir d'éventuels dégâts matériels et/ou frais de nettoyage. Le client devra procéder à la vérification de l'inventaire du mobilier et des divers équipements à l'arrivée et signaler tout dysfonctionnement/anomalie, panne, manquement élémentaire à la réception dans les 24 heures suivant l'arrivée. A défaut, le logement sera réputé en bon état. Les cautions seront restituées ou détruites dans leur intégralité après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants et conformes à l'état d'entrée dans l'hébergement le jour de l'arrivée. Dans le cas contraire, le camping se réserve le droit de prélever et facturer sur les cautions :

- La valeur des objets manquants
- Un montant forfaitaire de 60€ pour les installations nettoyées de façon insuffisante
- Une amende de 69€ par séjour ou par mois passé dans la location si une odeur de tabac est détectée dans l'hébergement le jour du départ
- Le montant des réparations en cas de dégradation
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie. Des cautions complémentaires peuvent être demandées pour l'accès à certaines prestations proposées par l'établissement, par exemple la location de vélos doit faire l'objet d'un dépôt de caution. Pour plus d'informations à ce sujet, nous invitons le client à consulter la liste des tarifs des cautions.

10- ANIMAUX

Les animaux de petite taille sont acceptés dans les locations avec supplément (3.00 euros par nuit/animal). Ils sont admis sous condition d'avoir été déclarés avec le carnet de vaccination. **Les chiens sont tenus en laisse et ne doivent en aucun cas rester dans la location en l'absence de leurs maîtres.**

11- ANNULATION ET ASSURANCE

- 3.1 **Du fait du client :** Toute annulation, du fait du client, si notifiée au camping :
- Plus de 15 jours avant la date d'arrivée, le montant de l'acompte et les frais de réservation restent acquis au camping.
 - Moins de 15 jours avant la date d'arrivée, le montant total de la location et des frais de réservation sont conservés par le camping.
- Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, arrive tardivement ou interrompt son séjour pour quelque cause que ce soit. Tout séjour commencé est dû en totalité. Pour obtenir un éventuel dédommagement, le camping La Pointe de Grignon propose une garantie annulation qui prend en charge, sous certaines conditions, le remboursement de tout ou partie du séjour. Son montant fixe de 30€ est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Le forfait annulation prend en charge le remboursement des frais de séjour, après déduction des frais de réservation et du montant de cette assurance, sur présentation d'un justificatif pour les raisons énoncées dans les conditions générales « Campez Couvert ».
- 3.2 **Du fait du camping :** Si le camping La Pointe de Grignon est amené à annuler ses prestations de location d'hébergement, tout client ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée et bénéficiera d'un avoir valable 12 mois à concurrence des sommes qu'il aura versées.

12- INFORMATIONS

Les informations contenues dans la brochure, les photos de présentation, les plans, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement sont données à titre purement indicatif et ne sont pas contractuels. Des installations ou des équipements peuvent ne pas être mis en place. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par le camping et indiquées dans le descriptif soient modifiées ou annulées lors de votre arrivée sur le site notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure, ou ne pas fonctionner en avant ou arrière-saison. A ce titre, la responsabilité du camping ne saurait être engagée.

13- DROIT A L'IMAGE

Le client autorise expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tous supports, les photos et vidéos de ses vacanciers et de leur famille qui pourraient être prises au cours de leur séjour, pour les besoins publicitaires du camping. Les personnes qui s'y opposent sont priées de le signaler à la réception.

14- RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La responsabilité du camping ne saurait être engagée en cas de dégradation ou de vols d'effets personnels tant dans les logements que sur les parkings, les emplacements, ou les parties communes. De même, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou autres, organisées localement ou non, en cas de blessure, maladie ou décès subis par les clients. Le camping ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, ou empêcher le séjour. La sécurité des enfants dans le camping incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de loisirs.

Le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le client est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants. Le client devra donc avoir bien souscrit une assurance multirisques et responsabilité civile, dont il devra pouvoir justifier à première demande du camping. En cas de force majeure ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le camping pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou simplement un avoir correspondant aux sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.

15- LITIGES

" Conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation, que le client peut saisir, sont les suivantes :

CM2C
49, rue de Ponthieu
75008 Paris
Ile-de-France
01 89 47 00 14